

EPILOGUE
Leur vie après Anne-Marie
pp. 591-606

Abréviations

AMJ, Corr : *Anne-Marie Javouhey – Correspondance*, 4 vol., Paris, Éditions du Cerf, 1994. Exemple d'abréviation pour un passage :

AMJ, Corr, t. 1, L. 1,1, p. 7. : tome 1, lettre 1, paragraphe 1, page 7.

Annales : SJDC. *Annales historiques de la congrégation Saint-Joseph de Cluny par une Religieuse de la même Congrégation*, Solesmes, imprimerie Saint-

ANOM. BOGF + année : Archives nationales d'outre-mer. Bulletin officiel de la Guyane française. BIB/AOM/50094 + année.

ATG : Archives territoriales de Guyane.

BOILAT : Pierre-David BOILAT, *Esquisses sénégalaises*, Paris, P. Bertrand, libraire-éditeur, 1853, 499 pages, rééd. en fac-similé avec une introduction d'Abdoulaye-Bara Diop et un glossaire, Paris, Karthala, 1984.

BOUQUILLON ET CORNEVIN : Yvon BOUQUILLON et Robert CORNEVIN, *David Boilat (1814-1901), le précurseur*, Dakar-Abidjan-Lomé, Les nouvelles éditions africaines, 1981, 111 pages

DONET-VINCENT : Danielle DONET-VINCENT, *De soleil et de silences – Histoire des bagnes de Guyane*, éd. La Boutique de l'histoire, Paris 2003, 551 pages.

LITTNER : P. Henri LITTNER. *Les promoteurs du clergé autochtone de 1820 à 1848*. Tapuscrit, 1965.

LONDRES : Albert LONDRES, *Au bagne*, Paris, Albin Michel, 1923, rééd. 1932, 249 pages.

MOUSSA, « Une pensée » : Jean-Pierre MOUSSA, « Une pensée » dans : *Le Moniteur haïtien*, 18 novembre 1854.

MOUSSA, « Mes représailles » : Jean-Pierre MOUSSA, « Mes représailles », dans : *Le Moniteur haïtien*, 24 juin 1854.

Michel PIERRE : Michel PIERRE, *Bagnards – La Terre de la grande punition, Cayenne 1852-1953*, Paris, Éd. Autrement, coll. Mémoires n°67, 2000, 262 pages.

SJDC : Archives des sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

SJDC. Annales historiques (1851-1870) : SJDC. *Annales historiques (1851-1870)*, suivies d'un *Aperçu historique de la Congrégation (abrégé) (1859-1871)* et d'une *Notice sur la congrégation de Saint-Joseph de Cluny, ses règles et constitutions*. 47 pages. Très vraisemblablement, l'auteure en est Léontine Fontaine, l'auteure des Annales.

SJDC, MTh : SJDC. 3A. M.m.Th. Lettres de Marie-Thérèse Javouhey.

SPACH : SPACH Louis, *David Richard, directeur du Stéphanfeld*, Strasbourg, Berger-Levrault, 1871, 307 pages.

Page

Numéro de la séquence

Note

593, les sœurs	<p>Rosalie Javouhey élue supérieure générale. SJDC. Annales historiques (1851-1870), p. 4-5. L'élection eut lieu le 6 septembre 1851 à l'unanimité des votantes (moins l'intéressée comme c'était la coutume), 31 lors de la réunion d'un chapitre qui se tint à Cluny du 4 au 8 septembre 1851 et 55 par correspondance,.</p>
593, les sœurs	<p>« Que sous l'étendard de nos saintes Règles... » SJDC. Annales historiques (1851-1870), p. 5.</p>
593, les sœurs	<p>Rédaction précipitée de nouveaux statuts et sans consultation des sœurs. SJDC. Annales historiques (1851-1870), p. 7. Cette rédaction se fit du 5 au 26 janvier 1853. « On s'aperçut bien que M. Bouange [...] se servait des Règles d'autres congrégations religieuses, d'où l'on peut juger de tout ce qui pouvait manquer à un travail qui n'avait pas été suffisamment étudié et mûri. »</p>
593, les sœurs	<p>Le transfert du noviciat de Bailleul à Paris et le maintien de celui de Cluny. Il faut garder à l'esprit que si l'installation du noviciat à Paris marquait une immense avancée pour les sœurs, il n'en demeurait pas moins que les statuts de la congrégation de 1827 étaient toujours en cours. En droit, le siège de la maison mère de la congrégation restait à Cluny.</p>
593-594, les sœurs	<p>Le voyage à Rome. SJDC. Annales historiques (1851-1870), pp. 7-10.</p>
594, les sœurs	<p>Approbation canonique de la congrégation, le 8 février 1854. SJDC. Annales historiques (1851-1870), p. 12.</p>
594, les sœurs	<p>Divergences de Rome avec l'évêque d'Autun. SJDC. Annales historiques (1851-1870), pp. 13-14.</p>
594, les sœurs	<p>Tensions et menace de schisme. SJDC. Annales historiques (1851-1870), pp. 14-16.</p>

594, les sœurs

Le recours à « Marie Immaculée ».

SJDC. Annales historiques (1851-1870), p. 17.

595, les sœurs

De longues années de tension et victoire finale.

SJDC. Annales historiques (1851-1870), pp. 17-39.

« La Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers transféra, à sa demande même, par un second décret portant la date du 21 avril 1869, la tenue des chapitres à la maison de Paris qui devint, dès ce moment, sans plus aucune restriction, le chef-lieu général de toute la congrégation » (p. 38).

595, les sœurs

De nouvelles règles.

SJDC. *Après nos fondatrices, quatre supérieures générales*, Paris, 1936, 375 pages, p. 140-143.

SJDC. Annales historiques (1851-1870), p. 39.

« Après avoir consacré plus d'une année à une dernière rédaction, on put la soumettre, aux mois de mai et de juin de l'année 1877, à l'examen du chapitre général, ce qui n'avait eu lieu ni pour l'édition de 1827, ni pour celle de 1853 [celle rédigée en un mois par le vicaire général du diocèse d'Autun]... Elles sont le fruit d'une longue expérience et de beaucoup de réflexion ».

595, les sœurs

L'unique homme Javouhey entré dans les ordres.

Annales, p. 15 et p. 784.

596,

Mme Richard, ex-sœur Théodosie

Jeanne Rivoire en Martinique, chez l'habitant Pécoul de 1838 à 1840.

SJDC, MTh, lettre de Marie-Thérèse à Rosalie, 2 avril 1838, elle annonce la venue et l'action de l'ex-sœur Théodosie.

Jeanne Rivoire arriva en Martinique en 1838 quand le gouvernement réfléchissait à une politique de « moralisation » des esclaves en vue de les préparer à leur émancipation. Elle déboucherait sur l'ordonnance du 5 janvier 1840. A la Martinique, l'habitant Pécoul se montra particulièrement coopératif. Sur ce sujet, voir DELISLE Philippe. « Renouveau missionnaire et société esclavagiste – La Martinique : 1815-1848 », Paris, Publisud, 1997, 404 pages, pp. 207-259.

596, Mme Richard...	<p>Marie-Thérèse Javouhey apprécie Jeanne Rivoire. SJDC, MTh, lettre de Marie-Thérèse à Rosalie, 2 avril 1838. « [...] elle fait le bien comme si elle était religieuse ».</p>
596, Mme Richard...	<p>David Richard demande la main de Jeanne Rivoire. SPACH, p. 207.</p>
596, Mme Richard...	<p>A propos de Stephansfeld. A. GEBUS. « Un haut lieu de la charité depuis 1088 » dans : <i>Almanach Sainte-Odile</i>, 1980, pp. 62-66.</p>
596, Mme Richard...	<p>« C'est par le cœur que nous vivrons ». David Richard à Jeanne Rivoire, 5 mai 1841, dans : SPACH, p. 268.</p>
596, Mme Richard...	<p>L'accomplissement personnel des aliénés. David RICHARD. <i>Du régime moral dans les asiles d'aliénés et de la nécessité d'un patronage pour les aliénés indigents guéris</i>. Discours prononcé au congrès scientifique réuni à Strasbourg, 7 octobre 1842, p. 6.</p>
596-597, Mme Richard...	<p>Le témoignage du philosophe Paul Janet. Paul JANET, « Stéphanfeld – Des caractères et du traitement de la folie », dans : <i>Revue des Deux Mondes</i>, 2^{ème} période, t. 8, 1857, pp. 776-807. Citations : « Rien n'étonne plus au premier abord... », p. 795. « ... n'ayant eux-mêmes d'autres armes... », p. 801. « Ces réunions sont très recherchées... », p. 801-802. « ... un respect admirable de la dignité... », p. 799.</p>
597, Mme Richard...	<p>« Je sais et je sens que je suis le père... » La réponse de Richard est de l'année 1844. Elle est citée par SPACH, p. 281, sans autres précisions.</p>

597, Mme Richard...	<p>Décès de David Richard, le 11 juillet 1859. Archives départementales du Bas-Rhin, AD 67. Registre des décès de Brumath, année 1859, acte 125.</p>
597, Mme Richard...	<p>Décès de Jeanne Rivoire, le 20 juillet 1886. AD 67. Registre des décès de Niederhaslach, 1886. Archives départementales du Bas-Rhin, AD 67. Registre des décès de Niederhaslach, année 1886, acte 8. Jeanne Richard y figure sous le nom de « Johanna Richard geb. Rivoire ». « geb. » est l'abréviation de « geboren » qui veut dire « né » ou « née ».</p>
598, Les prêtres africains	<p>Jean-Pierre Moussa à Bathurst. Joseph Roger de BENOIST, <i>Histoire de l'Église catholique au Sénégal, du milieu du XV^e siècle à l'aube du troisième millénaire</i>, 581 pages, p. 122.</p>
598, Les prêtres africains	<p>Jean-Pierre Moussa en Haïti. BOUQUILLON ET CORNEVIN, p. 62.</p>
598, Les prêtres africains	<p>« A la fin de sa vie, il regretta... » JACQUOT Émile, <i>Les Spiritains en Haïti, 1843-2003, d'Eugène Tisserant (1814-1845) à Antoine Adrien (1922-2003)</i>, Paris, Karthala, 342 pages, p. 67.</p>
598-599, Les prêtres africains	<p>Le syncrétisme des « gourmets », chrétiens du Sénégal. JONES Douglas, « The Catholic Mission and Some Aspects of Assimilation in Senegal, 1817-1852 », dans : <i>The Journal of African History</i>, vol. 21, n°3, 1980, pp. 323-341, p. 324-325.</p>
599, Les prêtres africains	<p>Le Christ « prophète ». LITTNER, p. 29.</p>

599, Les prêtres africains	Le catholicisme qui « divinise » et le protestantisme qui « civilise ». MOUSSA, « Une pensée ».
599, Les prêtres africains	Le pasteur Mark Baker Bird. « les hommes se connaissaient mieux... » : ces propos sont cités par Leslie GRIFFITHS, « Le protestantisme en Haïti avant le Concordat », dans : Laënnec HURBON (dir.), <i>Le phénomène religieux dans la Caraïbe – Guadeloupe, Martinique, Guyane, Haïti</i> , Paris, Karthala, 2000, 364 pages, pp. 95-110, p. 104.
599, Les prêtres africains	« que vous a dit votre propre cœur intérieurement ? » MOUSSA, « Une pensée ».
599-600, Les prêtres africains	« Le Sénégal n'était-il pas sa patrie ?... » Jean-Pierre MOUSSA, « Mes représailles ».
600, Les prêtres africains	Fridoil et Boilat rayés du cadre ecclésiastique du Sénégal. Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (CARAN). F19/6204 et 6205. Personnel ecclésiastique divers.
600, Les prêtres africains	Mort d'Arsène Fridoil. LITTNER, p. 29. Le P. Schwindenhammer, successeur de Libermann à la tête de la congrégation, commenta le décès de du P. Fridoil en ces termes : « Que la divine Providence s'est donc montrée admirable en cette circonstance envers notre petite société ». La « divine Providence » agissait doublement dans l'esprit du supérieur général car ces propos concernaient aussi le décès du préfet apostolique également survenu à bord et que le supérieur général entendait destituer.
600, Les prêtres africains	Parution des <i>Esquisses sénégalaises en 1853.</i> Pierre-David BOILAT, <i>Esquisses sénégalaises</i> , Paris, P. Bertrand, libraire-éditeur, 1853, 499 pages, rééd. en fac-similé avec une introduction d'Abdoulaye-Bara Diop et un glossaire, Paris, Karthala, 1984. En 1844, Roger qui était un membre de longue date de la Société géographique de Paris, avait attiré l'attention sur les travaux prometteurs de Boilat (BNF. Texte sans médiation. <i>Note du baron J. F. Roger sur l'envoi de documents sur le Sénégal par l'abbé P. David Boilat</i> , 5 avril 1844). L'ouvrage paru en 1853 confirma brillamment l'attente.

600, Les prêtres africains	Le regard distancé de Boilat sur les colonisateurs français. BOILAT, pp. 20-22.
600, Les prêtres africains	Prix Volney pour Boilat. BOILAT Pierre-David, <i>Grammaire de la langue woloffe</i> , Paris, Imprimerie impériale, 1858, 430 pages. Anna PONDOPOLO, « David Boilat » dans : POUILLON François éd., <i>Dictionnaire des Orientalistes de langue française</i> , Paris, ISMM Karthala, pp. 116-117. Contexte de cette candidature : BOUQUILLON ET CORNEVIN, p. 71-84.
600, Les prêtres africains	David Boilat, curé dans le diocèse de Meaux. BOUQUILLON ET CORNEVIN, p. 85-102.
600-601, Les prêtres africains	Le jubilé de David Boilat. BOUQUILLON ET CORNEVIN, p. 96.
601, Les prêtres africains	Le testament de David Boilat. BOUQUILLON ET CORNEVIN, p. 100-101.
601-602, Les Mananais et leur village	L'arrivée du portrait d'Anne-Marie Javouhey à Mana. SJDC. 2Ai.4.4.2.56, lettre de sr Isabelle Marion à Rosalie, 17 janvier 1852.
602, Les Mananais et leur village	Arrivée du premier convoi de bagnards aux îles du Salut. ANOM. FM/H/15 Dépêche du gouverneur Sarda-Garriga au ministre, 19 mai 1852.

602, Les Mananais et leur village	<p>Fondation d'Albina par August Kappler. Outre les mémoires de Kappler, il existe un article en français qui fait l'historique de la colonisation des bords du Maroni en 1856 « Notice sur le Maroni » de A. Charrière, 24 mai 1856, <i>Revue coloniale</i>, 1856, pp. 375-397, et qui inclut les débuts d'Albina. L'auteur relate sa visite de l'établissement aux côtés de son fondateur, pp. 378-385 de l'article.</p>
602, Les Mananais et leur village	<p>Treize carbets sur le Maroni pour accueillir les bagnards. ATG. Lohier X 160, dépêche de Mélinon, 13 décembre 1852.</p>
603, Les Mananais et leur village	<p>Mort de Louis Javouhey l'aîné puis de son épouse, dix-sept ans plus tard. ANOM. Registre d'état civil en ligne (IREL), décès, année 1853, recto du feuillet 3. Décès de Louis Javouhey l'aîné survenu le 6 juin 1853. ANOM. Registre d'état civil en ligne (IREL), décès, année 1870, recto du feuillet 6. Décès de Marie Javouhey, survenu le 31 décembre 1870. Leur tombe est introuvable dans le cimetière actuel de Mana. Il se peut qu'ils aient été enterrés dans le cimetière avant le déplacement à son endroit actuel.</p>
603, Les Mananais et leur village	<p>Auguste quitte Mana et ouvre un chantier de bois sur le Maroni avec Jules, son frère. ANOM. FM/SG/GUY61/F5(21) Rapport du chef de bataillon Charrière, 10 août 1854.</p>
603, Les Mananais et leur village	<p>Fin du régime spécial à Mana. « Il n'y a pas de propriétaires colons à ménager... » ANOM. FM/SG/GUY61/F5(21) Le ministre Ducos au gouverneur Bonard, 18 mai 1854.</p>

603, Les Mananais et leur village	<p>Suppression de l'école des garçons et de l'hôpital. ANOM. FM/SG/GUY61/F5(21) Dépêche du gouverneur de la Guyane accompagnant le texte de la décision du 19 août 1854 supprimant l'hôpital de Mana et son école de garçons, 13 septembre 1854.</p>
603, Les Mananais et leur village	<p>Mélinon contre l'instruction des filles, « jaseuses ». Propos cités par Danielle DONET-VINCENT, pp. 172-173.</p>
603, Les Mananais et leur village	<p>Mélinon quitte Mana. ANOM. EE881/6. Dossier personnel. Certificat de services : nommé agent général de cultures et de colonisation, 22 février 1855.</p>
603, Les Mananais et leur village	<p>La condition des Mananais s'aggrave. SJDC. 2Ai.4.4.2.58, sr Isabelle Marion, 30 mars 1853 « Dans notre petite habitation, il y a presque la moitié des gens de Mana qui n'aurait de Mana rien pour vivre parce que nous occupons les vieillards et les enfants. »</p>
603, Les Mananais et leur village	<p>Des concessions toujours provisoires. SJDC. 2Ai.4.4.2.70, lettre de sr Isabelle Baligant à Rosalie, 12 mars 1858. « ceux-ci [des Mananais], après avoir dépensé beaucoup d'argent pour faire faire les plans des concessions qu'ils demandaient, envoyèrent leurs pièces au directeur qui les leur a rendues sans les faire approuver. De sorte qu'ils ont perdu leur argent et leurs peines de plusieurs années... ».</p>
603, Les Mananais et leur village	<p>Le rôle de Favard. SJDC. 2Ai.4.4.2.70, sr Isabelle Baligant, 12 mars 1858. « Comme le chef de cette commission est protégé par M. Favard, directeur de l'intérieur et ennemi juré des nègres de Mana, rien ne se fait et de plus on travaille en dessous à noircir ces malheureux ».</p>

Les frères Bar.

603-604

Les Mananais et leur village

La décision du 30 mars 1857 du gouverneur de privilégier les frères Bar figure par un même considérant dans deux arrêtés ultérieurs : « Vu la décision du 30 mars 1857 qui accorde à M. Bar la concession d'un terrain dans le bourg de Mana pour y fonder une usine centrale mixte pour la fabrication du sucre ».

ANOM. BOGF, 1857, acte 464, arrêté colonial du 24 août 1857 qui fait de Mana un quartier de première classe :

ANOM. BOGF, 1857, acte 542, arrêté colonial du 16 septembre 1857 *réglant les conditions de l'administration des concessions* dans le terrain dit *Dessèchement du Sud*, au quartier de Mana. Cette administration « est confiée, à dater de ce jour, à une commission composée du commissaire-commandant, du curé de la paroisse et de trois habitants notables [les trois frères Bar] ».

Fondation d'un établissement pénitentiaire à la Pointe Bonaparte.

604, Les Mananais et leur village

ANOM. BOGF, 1857, acte 461, arrêté colonial du 22 août 1857.

« Art. 1. Un essai de colonisation pénitentiaire sera tenté sur le Maroni rive droite, à hauteur de la Pointe Bonaparte.

Art. 2. Cet essai sera dirigé par M. Mélinon. »

Après les bagnards, de nouveaux engagés venus d'Afrique.

604, Les Mananais et leur village

Décret du 13 février 1852 *sur les immigrations et sur les engagements de travail aux colonies*. La notification de ce décret arriva au même moment que le rapport informant du choix de la Guyane comme lieu de transportation des « condamnés renfermés dans nos bagnes de Toulon, de Brest et de Rochefort ». (ANOM. BOGF, 1852, tome 1, acte 171, circulaire ministérielle du 19 février 1852 ; acte 172, « rapport au Prince Président de la République », 20 février suivant). Comme on voit, la question des « bras » fut traitée de façon globale. Cependant, alors que les déportés arrivaient dès 1852, les premiers engagés d'Afrique n'arrivèrent que deux ans plus tard.

Après l'esclavagisme, l'engagisme.

En suite à la dépêche ministérielle du 3 février 1854 « portant avis que le département de la marine a traité, pour l'introduction dans la colonie de 400 immigrants libres de race africaine », un arrêté colonial, le 14 juillet 1854, décida des modalités de leur placement. Ces hommes furent acheminés par le bâtiment *Les Cinq-Frères*, sous la direction du capitaine Chevalier.

ANOM. BOGF, 1854,

604, Les Mananais et leur village

- acte 588, décision coloniale du 14 novembre 1854 « relative à l'imputation des frais de passage des immigrants africains arrivés sur le navire *Les Cinq-Frères* » ;

- acte 362, arrêté colonial du 14 juillet 1854 « concernant l'engagement pour le compte de l'État des immigrants Africains [sic] annoncés par le département de la marine ». Les immigrants acheminés par *Les Cinq-Frères* furent les premiers d'un contingent de 1826 arrivés entre 1854 et 1859.

Sur l'engagisme, voir Céline FLORY. *De l'esclavage à la liberté forcée – Histoire des travailleurs africains engagés dans la Caraïbe française au XIXe siècle*, Paris, Karthala – Société des Africanistes, 2015, 455 pages.

Pression sur les Mananais pour qu'ils s'engagent.

604, Les Mananais et leur village

C'est l'œuvre en fait des membres de la « commission composée du commissaire-commandant, du curé de la paroisse et de trois habitants notables », comme le stipule l'article 1^{er} de l'arrêté colonial du 16 septembre 1857 (ci-dessus chapitre « Les Mananais et leur village », 603-604, Les frères Bar).

Action des deux supérieures de Saint-Joseph (Mana et Cayenne).

605, Les Mananais et leur village

SJDC. 2Ai.4.4.2.67, lettre de sr Isabelle Marion à Rosalie, 14 janvier 1858.

SJDC. 2Ai.4.4.2.70, Mana, lettre de sr Isabelle Baligant à Rosalie, 12 mars 1858.

Colère des frères Bar.

605, Les Mananais et leur village

SJDC. 2Ai.2.33ter, *Mémoire sur l'usine centrale sucrière qui se fonde à Mana (Guyane)*, par Eugène Bar, 15 septembre 1858.

Le développement du bagne.

605, Les Mananais et leur village

Sur ce sujet, voir les ouvrages respectifs de Danièle DONET-VINCENT ET Michel PIERRE mentionnés en haut de cette fiche.

<p>605, Les Mananais et leur village</p>	<p>Naissance de Saint-Laurent du Maroni à la pointe Bonaparte (4^{ème} carte en début de livre). L'année 1857 peut tout à fait être considérée comme année de fondation de la cité pénitentiaire car elle fut visitée par plusieurs personnalités de la colonie, au premier chef le gouverneur Baudin, le 19 septembre 1857, et le préfet apostolique Dossat le 19 octobre. Cependant, j'ai choisi l'année 1858 car la cité prit cette année-là le nom de Saint-Laurent du Maroni, à l'occasion d'une autre visite du gouverneur Baudin, le 10 février 1858. Sur le sujet, voir Danielle DONET-VINCENT, pp.153-169.</p>
<p>605, Les Mananais et leur village</p>	<p>Les Mananais en danger, sr Isabelle fait front. L'entretien avec le gouverneur fut tumultueux. SJDC. 2Ai.4.4.2, S. Isabelle Marion, 31 juillet 1860. Témoignage du préfet apostolique Dossat. SJDC. 2Ai.4.4.4.8 et 2Ai.9.17, 16 décembre 1860 « Tant que la sœur Isabelle sera là, on n'osera rien entreprendre, mais du moment où elle n'y sera plus, nous verrons les attaques se renouveler avec plus d'acharnement. »</p>
<p>605, Les Mananais et leur village</p>	<p>Le riz promu « culture ». SJDC. 2Ai.4.4.2, sr Isabelle Marion à Rosalie, 31 juillet 1860. « Il a été convenu que les gens de Mana se livreraient à la culture du riz et qu'elle serait regardée comme denrée d'exportation ». Ceci confirme que le Dessèchement Sud n'était plus une rizière. Les frères Bar, nouveaux concessionnaires par décision du 30 mars 1857, prévoyaient la culture de denrées coloniales. Mais la formulation suggère que le riz de Mana à venir pourrait avoir ce statut en raison d'exportations existantes à cette époque. C'est une piste de recherche.</p>
<p>606, Les Mananais et leur village</p>	<p>Mélinon mal noté. ANOM. EE881/6. Dossier personnel. <i>Note confidentielle pour 1869.</i> « M. Mélinon sort avec de grandes difficultés des vieilles traditions [où] on était habitué à faire de grandes dépenses dans le service pénitentiaire. Aujourd'hui, les choses ont changé. »</p>

606, Les Mananais et leur village **Décès de sr Isabelle.**
ANOM. Registre d'état civil en ligne (IREL), décès, année 1873, verso du feuillet 4. Décès de sr Isabelle, née Annette Marion, survenu le 8 septembre 1873.

606, Les Mananais et leur village **Destinée de Saint-Laurent du Maroni (4^{ème} carte en début de livre).**
Cette destinée est indissociable de l'ensemble de l'histoire du bagne de Guyane relatée par Danielle DONET-VINCENT. Voir son développement concernant plus précisément la cité avant la fermeture, consécutive au départ du bagne en Nouvelle-Calédonie, pp. 203-213.
Marine COQUET, *Vivre à Saint-Laurent-du-Maroni, capitale du bagne au statut unique, 1938-1949*, thèse, EHESS, 2009-2010, 171 pages (surtout la première partie) ; "Totalisation carcérale en terre coloniale : la carcéralisation à Saint-Laurent-du-Maroni (XIXe-XXe siècles)" dans *Cultures et conflits*, 2013/2 (n° 90), pages 59 à 76.
Témoignage de LONDRES, chapitre « La capitale du crime » pp. 139-152.

606, Les Mananais et leur village **Saint-Jean du Maroni (4^{ème} carte en début de livre).**
La date de fondation indiquée est celle de l'année de la loi sur la relégation des récidivistes (27 mai 1885). La raison en est que c'est cette décision qui fut à l'origine d'une occupation régulière du site de Saint-Jean car pour accueillir des transportés libérés, il le fut déjà deux fois auparavant, une première fois en 1859 et une seconde de 1865 à 1868. Enfin, le premier convoi de relégués arriva en 1887. (Ces précisions montrent une fois de plus qu'une datation satisfait rarement à tous les critères d'élection. Plusieurs dates sont en lice avant le choix final.)
Sur Saint-Jean du Maroni :
LONDRES, Témoignage dans chapitre « Les pieds-de-biche » pp. 159-165.
Jean-Lucien SANCHEZ, *À perpétuité - Relégués au bagne de Guyane*, Paris, Vendémiaire, 2013, 380 pages.
Daniel GIMENEZ, Marc RENNEVILLE, Jean-Lucien SANCHEZ, article sur le site de Criminocorpus,
<https://criminocorpus.org/fr/expositions/bagnes/le-camp-de-la-relegation-de-saint-jean-du-maroni/>
Le texte de la loi sur la relégation :
<https://criminocorpus.org/fr/reperes/legislation/textes-juridiques-lois-decre/textes-relatifs-a-la-deportati/acces-aux-textes/relegation-des-recidivistes/>

Charvein (4^{ème} carte en début de livre).

Ce camp destiné aux « incorrigibles » fut ouvert en 1896.

Danielle DONET-VINCENT, p. 264, décrit les conditions de vie des bagnards, la sous-alimentation, « le travail qui durait de 5 heures du matin à 14 heures ou même 16 ou 17 heures », l'unique repas ensuite « composé un jour sur deux de pain et 500 grammes de légumes du pays consistant le plus souvent en bananes, ou patates cuites. La viande, en effet n'était distribuée qu'un jour sur deux, quelquefois un jour sur trois ».

Le témoignage d'Albert Londres en 1823 précipita la fermeture de ce camp :

LONDRES, « Le camp Charvein » dans le chapitre « Chez les forçats qui sont nus » pp. 158-159.

606, Les Mananais et leur village

L'hommage des descendants des fondateurs de Mana à Anne-Marie Javouhey.

PP. DELAPLACE R.P. et KIEFFER, *La vénérable Mère Anne-Marie Javouhey*, Paris, 1915, tome 2, 490 pages, pp. 412-413.

Le buste de la supérieure générale a été posé sur son socle le 25 octobre 1910, treize jours après la pose de la première pierre du socle, le 12 octobre. (SJDC. Bulletin de la Congrégation de décembre 1910). Il a été inauguré le 9 février 1911. (Bulletin de juin 1911), répondant à sa manière à l'aspiration de la religieuse à ce que Mana existe « dans la suite des temps. »

[Galerie d'images. Dans la suite des temps](#)

606, Les Mananais et leur village